

Comme l'indique le document stratégique de la Commission pour la Colombie⁽¹⁾, l'aide communautaire se concentre sur:

- l'appui aux activités en cours de la Colombie dans la recherche de la paix;
- les actions ciblées contre les causes et racines du conflit;
- la fourniture d'assistance humanitaire aux victimes du conflit.

Quant à savoir si le programme communautaire restera indépendant du «Plan Colombie», la Commission souhaiterait réaffirmer sa position: les réserves formulées par l'Union concernant certains aspects du «Plan Colombie» sont bien connues du gouvernement colombien. En outre, dans le cadre de ses mesures d'aide, la Commission n'entend participer à aucune initiative ayant une dimension militaire.

⁽¹⁾ Disponible à l'adresse: http://europa.eu.int/comm/external_relations/colombia/csp/index.htm.

(2003/C 268 E/008)

QUESTION ÉCRITE E-2451/02
posée par Erik Meijer (GUE/NGL) à la Commission

(29 août 2002)

Objet: Mesures contre les augmentations actuelles et futures des prix à la consommation à la suite de l'introduction de l'euro

1. La Commission admet-elle que l'avis exprimé par 83 % de la population européenne, lors du plus récent sondage d'Eurobaromètre, selon lequel l'introduction de l'euro a entraîné de fortes hausses de prix pour le consommateur, correspond aux constatations faites entre-temps par les gouvernements nationaux et présidents des banques nationales, de sorte que raison a été donnée à l'opinion publique, plus largement que ce qu'attendait la Commission dans la réponse à mes questions E-4066/00⁽¹⁾ et E-1193/02⁽²⁾?
2. Ces augmentations semblent-elles en outre être provoquées par l'arrondissement (le plus souvent systématique) des prix vers le haut et la tentative pour certaines branches d'activité d'obtenir des revenus supplémentaires?
3. La Commission peut-elle confirmer que les gouvernements et présidents de banque de différents États membres ont bien sûr laissé paraître leur inquiétude à l'égard de ces augmentations de prix, mais que nulle part des mesures n'ont été prises pour geler ou abaisser ces prix?
4. Quelle est la raison de la passivité visée au point 3? La Commission encourage-t-elle les mesures en matière de prix adoptées au niveau des États membres comme instrument destiné à corriger après coup des répercussions négatives non prévues ou bien donne-t-elle toujours la préférence au libre jeu de l'offre et de la demande, comme elle l'expliquait dans sa réponse à ma question E-1193/02?
5. La Commission a-t-elle entre-temps mis au point un plan permettant de prévenir une vague d'augmentations de prix supplémentaires analogue, en cas d'adhésion éventuelle à la zone euro d'États membres actuels et futurs de l'Union européenne? Dans l'affirmative, à quelles mesures pense-t-elle? Dans la négative, quelle incidence imagine-t-elle que cette passivité puisse avoir sur les prochains référendums qui auront lieu au sujet de cette adhésion?

Source: «De Volkskrant» du 13 août 2002.

⁽¹⁾ JO C 187 E du 3.7.2001, p. 125.

⁽²⁾ Voir page 1.

(2003/C 268 E/009)

QUESTION ÉCRITE P-2585/02
posée par Ilda Figueiredo (GUE/NGL) à la Commission

(10 septembre 2002)

Objet: Les effets inflationnistes de l'euro

Avec la mise en circulation de l'euro en janvier 2002, on craignait une flambée de l'inflation, notamment à la fin de la période de double circulation avec la conversion en euros, en raison des arrondis abusifs ou des